Date de convocation:

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

21/07/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents: Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Fanny MOURIER, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés: Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT).

Absentes: Corinne BEAL, Fabienne MANOHA.

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Création d'un emploi permanent - adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

DCM 20230727-6

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur Le Maire indique qu'afin d'anticiper de futurs départs en retraite, il convient de recruter un agent polyvalent pour intégrer les services techniques. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et que la durée hebdomadaire de service qui v est attachée est fixée à 35 heures.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial AR priecipal de d'ère classe à ra son de 35 heures hebdomadaires, à compter du 16

043-214300873-2**9519529-2023**230727 6-DE

Reçu le 11/08/2023

- De modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure dans la délibération DCM 20230727-9 de cette même séance du Conseil Municipal ;
- A inscrit les crédits prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Maire,

AR Prefecture